



06.77.14.38.40

CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRES AMAP

LE VERGER de la Courgette solidaire

Saison fruitière 2023-2024

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, définis dans la Charte des AMAP. **Ce contrat est à retourner au plus tôt !**

Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer la production et apporter son soutien au producteur en cas d'aléas climatique
- Assurer au moins 2 permanences distribution sur la durée de la saison
- Gérer lui-même ses retards et absences aux distributions avec la personne de son choix

Engagements du producteur partenaire :

- Livrer les fruits/produits de son exploitation en culture biologique, de qualité, frais et de saison
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une journée portes ouvertes
- Etre transparent sur le mode de fixation du prix et sur ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, et maladies). Ils s'engagent à participer, dans la mesure de leurs possibilités, à la vie de l'association, en se tenant au courant des informations diffusées via les mails.

Le contrat prévoit de distribuer l'équivalent de 350 corbeilles au réseau des AMAPs partenaires du verger, sous réserve de souscriptions suffisantes. Dans le cas contraire, le surplus de production pourra être vendu à d'autres clients afin d'assurer la viabilité de l'exploitation.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique réunissant les adhérent-e-s, l'agriculteur partenaire, et un(e) représentant(e) du Réseau AMAP d'Île de France (selon disponibilité).

Votre contrat fruit :

Format	1 corbeille	3/4 de corbeille	1/2 de corbeille	1/4 de corbeille
Contenu	8 à 10kg	6 à 8 kg	4 à 5 kg	1,8 à 2,5 kg
Tarif	300€ (soit 5 x 60€)	225€ (soit 5 x 45€)	150€ (soit 5 x 30€)	75€ (soit 5 x 15€)

Compléments fraises (pré-réservations) :

Format	1 barquette
Contenu	500 gr
Tarif	7€

06.77.14.38.40

Calendrier de partage des récoltes : distribution le mardi de 18h15 à 19h45 au plus tard à l'adresse suivante : 28 rue Romain Rolland aux Lilas (93)

Dates prévues des distributions :

Livraison 1	Livraison 2	Livraison 3	Livraison 4	Livraison 5	Livraison 6	Livraison 7	Livraison 8	Livraison 9	Livraison 10
5 sept	26 sept	17 oct	21 nov	12 dec	16 janv	5 fev	26 fev	19 mars	9 avril

Engagement de l'adhérent (à compléter) :

Nom et prénom de l'adhérent : _____
Adresse postale : _____
Téléphone portable : : _____
Adresse email : _____

Je règle et m'engage sur le contrat suivant (cocher la bonne case) :

- 1 corbeille
- ¾ de corbeille
- ½ corbeille
- ¼ de corbeille

Pré-commandes de fraises (réglement par chèque ultérieurement) : _____ barquettes

Modalités de paiement :

- Chèques libellés au nom de EARL Pierre-Marie FAHY
- Prélèvements *Veillez joindre votre RIB et l'autorisation de prélèvement SEPA*

Ce contrat est réalisé en double exemplaire signés par les différentes parties,

Fait à _____

Le _____

Nom et signature précédé de la mention « lu et approuvé »

L'adhérent

Le producteur